



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
VILLE DE PLESSISVILLE

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉSOLUTION 126-24

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 15 avril 2024 la résolution 126-24 accordant la demande de projet particulier reçue dans le cadre du *Règlement 1783 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* visant la construction de deux immeubles de 6 unités de logements au 2125, avenue des Érables, sous réserve des conditions suivantes qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet :

- Prévoir un aménagement paysager (arbre, arbustes ou plantes) en cour avant afin d'atténuer l'impact visuel des remises à partir de la rue Saint-Benoît;
- Prévoir un matériau du revêtement extérieur des remises du même type et de la même couleur que le bâtiment principal;
- Limiter les remises en cour avant à une hauteur maximale de 10 pieds.

Cette résolution a reçu l'approbation de la M.R.C. de L'Érable, à la séance du 17 avril 2024.

Cette résolution est en vigueur conformément à la loi, à compter de la délivrance du certificat de conformité émis par le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité régionale de comté de L'Érable, en date du 18 avril 2024.

Cette résolution peut être consultée sur le site Internet de la municipalité au <https://plessisville.quebec/ma-ville/democratie/seances-du-conseil> et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 23 avril 2024

La greffière,

**ME GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE, AVOCATE**